

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE JEUDI 08 AVRIL 2021 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	22	32

L'an 2021, le jeudi 08 avril, à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY, (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (arrivée à 19h10, à partir du point 5) (Oytier Saint Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) , Patrick CASTAING, , Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Michel CARLES, Murielle MUSTI (Saint Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Isabelle BOUQUET, Véronique CHARDON, Monique DELAY, Julie GASS VERNAY, Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHON FRACHON, Alain NEPLE, Robert PARISSET, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Alexandra THOMAS.

Procurations :	ANGONIN Daniel à ROSET Patrick	GIRERD-POTIN Albert à REVEYRAND Michel
	BOUQUET Isabelle à TERRY Joël	MICHA FRACHON Valérie à TERRY Joël
	CHARDON Véronique à COCHARD Bernard	NEPLE Alain à MUCCIARELLI Laurence
	DELAY Monique à Pierre-Louis ORELLE	QUEMIN André à PORRETTA René
	GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine	THOMAS Alexandra à REY Christian

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/03/2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 11 mars 2021.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION-n°21/005–MAPA « AMENAGEMENT DU SOUS-SOL DU SIEGE COMMUNAUTAIRE» AVENANT N°2

Considérant les adaptations techniques nécessaires à l'aménagement du sous-sol du siège communautaire à Heyrieux, un avenant n°2 est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous **pour un montant total de +550.00 € HT :**

LOT	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL HT (dont avenant 1)	MONTANT AVENANT 2 HT	NOUVEAU MONTANT HT
Lot 4 - Menuiseries intérieures	CHANUT	23 231.44 €	550.00 €	23 781.44 €

3. ANCIEN SIEGE COMMUNAUTAIRE – ACCORD DE PRINCIPE POUR CESSIION PARTIELLE DU PARKING NORD A LA COMMUNE D'HEYRIEUX (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DONNER** un accord de principe à la cession, au profit de la commune d'Heyrieux, d'une partie du parking nord de l'ancien siège communautaire, parcelle référencée AL 560 à Heyrieux, pour une surface d'environ 232 m², selon projet établi par le cabinet CASSASSOLLES et présenté à l'assemblée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le Procès-Verbal de bornage des limites actuelles du tènement communautaire établi par le Cabinet CASSASSOLLES ;
- **DE PRECISER** que tous les frais se rapportant à cette cession seront supportés par la commune d'Heyrieux ;
- **D'INSCRIRE** une nouvelle délibération au prochain conseil communautaire afin de déterminer la surface exacte cédée ainsi que les conditions précises de cette cession et d'autoriser le Président à signer l'acte authentique correspondant.

4. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois comme suit, à compter du 12 avril 2021 :
 - o Rattachement de l'emploi de responsable de développement économique aux cadres d'emploi des attachés (catégorie A) ainsi que des rédacteurs et des techniciens (catégorie B) ;
- **D'APPROUVER** le fait que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant de ces cadres d'emploi. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.
- **DE CHARGER** le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2021 de la Communauté de Communes - chapitre 012 des documents budgétaires.

5. BUDGET PRINCIPAL 2021 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

- **De CONSTATER, APPROUVER ET AFFECTER** les résultats du budget principal de l'exercice 2020, comme suit :

	Résultat 2020	Affectation 2021
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	1 506 130.97 €	au 002 (R)
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	6 079 997.97 €	au 001 (R)
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	-868 125.29 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Affectation en réserve	0.00 €	au 1068(R)
Solde du résultat de fonctionnement		

- **DE CHARGER** le président de toutes les formalités nécessaires.

6. BUDGET PRINCIPAL 2021 - VOTE DU BUDGET (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** le budget principal 2021, par chapitres et avec reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre à :
 - o 14 024 344 € en fonctionnement,
 - o 7 204 824 € en Investissement ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » 2021 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **De CONSTATER, APPROUVER ET AFFECTER** les résultats du budget annexe « IMMEUBLES EHPAD » de l'exercice 2020, comme suit :

	Résultat 2020	Affectation 2021
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	- 159 143 €	au 002 (D)
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	424 953.52 €	au 001 (R)
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	0 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Affectation en réserve	0.00 €	au 1068(R)
Solde du résultat de fonctionnement		

- **DE CHARGER** le président de toutes les formalités nécessaires.

8. BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES EHPAD » 2021 - VOTE DU BUDGET (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** le budget annexe « Immeubles EHPAD » 2021, par chapitres et avec reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre à :
 - o 328 350 € en fonctionnement,
 - o 949 045 € en Investissement ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

9. BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » 2021 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **De CONSTATER, APPROUVER ET AFFECTER** les résultats du budget annexe « Zones d'activité économique » de l'exercice 2020, comme suit :

	Résultat 2020	Affectation 2021
Résultat global de la section de fonctionnement 2020	388 262.05 €	au 002 (R)
Solde d'exécution de la section d'investissement 2020	200 044.86 €	au 001 (R)
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2020	0 €	
Besoin de financement de la section d'investissement		
Affectation en réserve	0.00 €	au 1068(R)
Solde du résultat de fonctionnement		

- **DE CHARGER** le président de toutes les formalités nécessaires.

10. BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE » 2021 - VOTE DU BUDGET (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ADOPTER** le budget annexe « Zones d'Activité Economique » 2021, par chapitres et avec reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre à :
 - o 483 057 € en fonctionnement,
 - o 266 460 € en Investissement ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

11. BUDGET ANNEXE « TRANSPORT » - SUPPRESSION

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** La suppression du budget annexe « Transport », à compter de l'exercice 2021 ;
- **D'ACCEPTER** que l'actif, le passif et les résultats dudit budget soient repris dans les comptes du budget principal 2021 ;

12. FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** le rapport d'orientation budgétaire 2021 présenté par le bureau communautaire, le débat d'orientation budgétaire et la délibération du conseil communautaire du 11 mars 2021,
- **CONSIDERANT** les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 et les budgets primitifs 2021,
- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition des taxes directes locales tels que votés en 2020, soit :

TAXES	TAUX
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24.39
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	0.00
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	2.65

13. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2021 (TEOM) (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE NE PAS REPERCUTER** sur le contribuable l'intégralité du coût du service « Ordures Ménagères » 2021, en finançant sur le budget communautaire la somme de 150 000 €, correspondant à 50 % de l'augmentation du coût du service en 2021 ;
- **DE FIXER** les taux de TEOM 2021 pour chaque commune - au vu du coût du service communiqué par le SMND et au vu des bases d'imposition prévisionnelles de TEOM établies par les services de l'Etat - comme suit :

Communes	Produit attendu 2021 (= coût SMND)	Bases 2021 notifiées	Taux 2021	POUR INFO Taux 2021 sans prise en charge CCCND	POUR MEMOIRE Taux 2020
Bonnefamille	130 757	849 444	15.39 %	16.31 %	14.89 %
Charantonnay	176 979	1 350 610	13.10 %	13.88 %	12.31 %
Diémoz	268 068	2 113 288	12.68 %	13.44 %	11.57 %
Grenay	168 481	2 387 620	7.06 %	7.48 %	6.37 %
Heyrieux	552 295	6 296 674	8.77 %	9.29 %	8.52 %
Oytier	157 713	1 855 472	8.50 %	9.01 %	8.33 %
Roche	183 721	1 374 822	13.36 %	14.16 %	12.19 %
St Georges d'Espéranche 1	360 689	1 541 614	12.34 %	13.07 %	12.34 %
St Georges d'Espéranche 2		950 739	9.62 %	10.20 %	9.63 %
St Georges d'Espéranche 3		1 142 689	6.91 %	7.32 %	6.91 %
Saint-Just-Chaleyssin	284 911	1 959 906	14.54 %	15.40 %	13.70 %
Valencin	233 801	2 284 818	10.23 %	10.84 %	9.54 %
PRISE EN CHARGE CC CND	150 000				
Totaux	2 667 415	24 107 696			

- **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et signer tout document en application de la présente délibération.

14. MOBILITE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** le calendrier fixé par la Région ;
- **CONSIDERANT** que la réalisation du plan programme de mobilité est en cours et sera achevée fin mai 2021 ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention mobilité avec la Région, tel que présenté ;
- **DE PRECISER** que ce projet devra être complété par avenant, à soumettre au conseil communautaire de juin 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche en ce sens, à signer ladite convention et son avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

15. UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE « VITRINES ET METIERS D'HEYRIEUX » - SUBVENTION 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'association « VITRINES ET METIERS D'HEYRIEUX » pour l'année 2021, comme suit :

Unions commerciales et artisanales	Budget subventionnable 2021	Budget non subventionnable 2021	Budget Total Prévisionnel 2021	Subventions 2021 50 % du budget subventionnable	Pour mémoire Subventions accordées 2020	Pour mémoire Subventions versées 2020
Vitrines et Métiers d'Heyrieux	17 000 €	11 000 €	28 000 €	8 500 €	6 714.50 €	6 714.50 €

16. INITIATIVE ISERE VALLEE DU RHONE (IIVR) – CONTRIBUTION 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** l'appel à cotisation adressé par l'association Initiative Isère Vallée du Rhône,
- **DE VERSER** la participation 2021 suivante, dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 :

Bénéficiaire	Montant de la participation 2021 en €	Taux de participation
Initiative Isère Vallée du Rhône	15 311 €	0.62 €/habitant
TOTAL	15 311 €	(24 695 habitants)

17. ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

- **CONSIDERANT** les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétences,
- **VU** les budgets prévisionnels 2021 de ces associations et le bilan du dialogue de gestion réalisé avec chacune,
- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement listées au tableau récapitulatif suivant, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2021, et **D'APPROUVER** les conventions financières correspondantes :

Structures	Pour mémoire Subventions versées en 2020 en €	Subventions Proposées au titre de 2021 en €
Familles rurales - Saint-Georges-d 'Espéranche /Charantonnay	132 312.75	168 978
Multi accueil - les Bisounours	62 506.82	81 494
Relais Assistantes Maternelles Les Petites Frimousses	20 222.25	26 044
ALSH 3/14 ans – 1 MAX de Loisirs	49 583.68	61 440
Centre social et Culturel Heyrieux	235 306.21	256 856
Multi accueil - Les Petits Malins	128 319.81	125 654
Relais Assistantes Maternelles Colins Collines	22 738.46	24 017
ALSH enfants (séjours compris)- Les Trouve Tout	47 579.74	57 760
ALSH Ados	30 336.20	38 180
SEJOURS Ados	6 332.00	11 245
Les Loustiques – Diémoz	23 000	23 000
Multi-Accueil – Les Loustiques	23 000	23 000
ALSH - DIEMOZ	4 775.90	5 824
ALSH – Familles Rurales de l'Isère	4 775.90	5 824

Affiché le : 14 avril 2021

Jusqu'au : 14 mai 2021

Le Président,
René PORRETTA

